

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PHOTO 2022

« Ces gestes de tous les jours, ces gestes qui rassurent ! »
du 25 juin 2022 au 10 septembre 2022



PROXIMITÉ

Quoi de plus valorisant pour notre réseau que de mettre en lumière les gestes réalisés au quotidien par l'ensemble des salariés et bénévoles de l'ADMR d'Ille-et-Vilaine.

« Ces gestes de tous les jours, ces gestes qui font du bien et qui rassurent... Ces gestes qui permettent aux familles, aux personnes en situation de handicap, et aux seniors de mieux vivre au quotidien »



QUALITÉ DE SERVICE

Cette année, nous vous invitons à participer à la réalisation de la carte de vœux ADMR 35 et nous faisons appel à vos talents de photographe !

Un concours photo intitulé « ces gestes de tous les jours, ces gestes qui rassurent ! » est organisé pour les bénévoles et les salariés du réseau. Les trois photos les plus likées (aimées) sur notre page Facebook ADMR Ille-et-Vilaine seront récompensées et illustreront la carte de vœux 2023.

Pour rappel, la carte de vœux ADMR est distribuée aux élus, aux partenaires et aux clients. Elle est l'occasion de promouvoir l'ADMR, de valoriser nos métiers et nos actions.



OFFRE GLOBALE

Principe du concours

La commission communication de la Fédération ADMR Ille-et-Vilaine organise un concours photo à l'échelle départementale : bénévoles et salariés des associations et de la fédération sont invités à y participer.

Les participants peuvent envoyer leur photo jusqu'au 10 septembre 2022 à minuit.

Un jury de sélection, composé des membres de la commission communication déterminera les photos qui seront publiées sur la page Facebook ADMR Ille-et-Vilaine et soumises aux votes.



DIMENSION HUMAINE

Toute personne ayant un compte Facebook pourra se rendre sur la page : ADMR Ille-et-Vilaine et voter pour sa photo préférée. Les photos qui auront le plus de Like (j'aime) seront récompensées et illustreront la carte de vœux 2023.

Participants

Le concours est exclusivement ouvert aux bénévoles et aux salariés du réseau ADMR Ille-et-Vilaine. La participation est strictement nominative ; les photos proposées sous un pseudonyme ou de manière anonyme ne seront pas recevables.



DEPUIS 1945

La qualité de bénévole ou de salarié de l'ADMR sera appréciée à la date de la tenue du jury de sélection. Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toute vérification.

Les personnes impliquées directement dans l'organisation, la mise en œuvre et l'animation du concours ne peuvent pas participer au concours.

FEDERATION ADMR ILLE-ET-VILAINE

197 avenue du Général Patton – CS 90627 | 35706 RENNES Cedex 7

Tel : 02 99 87 56 87

www.admr35.org | info@admr35.org



PROXIMITÉ



QUALITÉ DE SERVICE



OFFRE GLOBALE



DIMENSION HUMAINE



DEPUIS 1945

Durée du concours

- Le dépôt des photos sera possible entre le 25 juin 2022 et le 10 septembre 2022.
- Les votes sur Facebook se dérouleront du 23 septembre au 31 octobre 2022.
- Les résultats des votes seront connus début novembre.

Qualité de la photo

L'image doit être :

- minimum de **300 dpi, à l'échelle 21 x 29.7 cm,**
- avec un poids compris entre 3 et 20 Mo,
- de format paysage,
- en JPEG.

Les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.

Droit à l'image et droit de propriété littéraire et artistique

Si le participant adresse une photographie dont le sujet principal est une ou plusieurs personnes reconnaissables, il doit avoir obtenu leur autorisation préalable. Si le sujet est mineur, l'autorisation des parents est nécessaire.

Attention : n'oubliez pas de faire signer une autorisation de droit à l'image disponible (cf joint au avec le règlement du concours) et disponible sur l'extranet ADMR 35. Le participant est seul responsable de la photo envoyée à la Fédération ADMR Ille-et-Vilaine.

Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de la photo proposée au jury, c'est-à-dire qu'ils ont pris eux même la photo et qu'ils en autorisent la représentation.

En s'inscrivant au jeu-concours, le participant s'engage à céder les droits d'utilisation et de publication de la photographie à la Fédération ADMR Ille-et-Vilaine.

De son côté, la Fédération ADMR Ille-et-Vilaine s'engage à n'utiliser ces photos que sur ses réseaux sociaux, précisément sur sa page Facebook pour les votes, sur la carte de vœux 2023 et pour des expositions photos organisées par la fédération dans différents lieux pouvant être ouverts au public.

Toute autre utilisation de la photo devra faire l'objet d'un accord préalable entre la Fédération ADMR Ille-et-Vilaine et le participant.

Comment envoyer sa photo ?

- Par e-mail à concours-photo@admr35.org
- Dans le mail devra être précisé : nom, prénom, statut (bénévole ou salarié) et adresse mail de la personne qui a réalisé le cliché, ainsi que le nom de l'association ADMR dont elle fait partie.

Ces informations collectées par la fédération sont nécessaires pour identifier les gagnants et leur remettre leur lot.



PROXIMITÉ

Sélection et dotation du concours

Au terme de la phase d'envoi, le jury se réunit pour sélectionner les plus belles photos selon les critères suivants : pertinence avec le thème proposé, choix du sujet, originalité, cadrage. Les photos devront également répondre aux caractéristiques techniques précisées ci-dessus.

Le prestataire graphique de la carte de vœux peut être amené à retoucher/recadrer les photos gagnantes si nécessaire.

Ledit jury sera composé par les membres de la commission communication ADMR 35 et se réunira en septembre 2022. Le jury sélectionnera les photos qui seront soumises au vote sur Facebook.

Les 3 photos qui recevront le plus de Like (j'aime) seront sélectionnées pour illustrer la carte de vœux 2022 et récompensées.



QUALITÉ DE SERVICE

Dotations du concours

- **Premier prix** : chèques-cadeaux d'une valeur de 150 €.
- **Deuxième prix** : chèques-cadeaux d'une valeur de 100 €.
- **Troisième prix** : chèques-cadeaux d'une valeur de 50€.



OFFRE GLOBALE

Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au jeu-concours.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information, page Facebook liés au présent jeu-concours l'identité des gagnants, à savoir leur nom, leur prénom ainsi que leur association.

Tout participant au jeu-concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Fédération ADMR Ille-et-Vilaine - à l'attention du DPO, Jeu-concours « Ces gestes de tous les jours, Ces gestes qui rassurent ! » 197 av George S. Patton CS 90627, 35706 Rennes, CEDEX 7.



DIMENSION HUMAINE

Responsabilités

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

Par ailleurs, la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.



DEPUIS 1945